



GROUPE SCOLAIRE

SAINTE-MARIE - SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Cadre réservé à l'administration : **NE PAS REMPLIR**

ETABLISSEMENT : ECOLE SAINT VINCENT-DE-PAUL	CODE COMPTABLE 4111.....	Entré(e) le :
-------------------------------------------------------	-----------------------------	---------------

FICHE COMPTABLE

ECOLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

..... Classe prévue à la rentrée 2024:

L'ELEVE, nom et prénom,

..... Le payeur est-il tuteur légal oui non
LE PAYEUR, nom et prénom,

..... Le payeur 2 est-il tuteur légal oui non
(le cas échéant) LE PAYEUR 2, nom et prénom,

AUTRES ENFANTS SCOLARISES DANS LE GROUPE SCOLAIRE STE MARIE-ST VINCENT DE PAUL (dans ce cas les familles reçoivent un relevé de contribution unique pour l'ensemble de la fratrie)

NOM Prénom	Classe actuelle	Etablissement	
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
2^{ème} enfant -15%	3^{ème} enfant -25%	4^{ème} enfant -40%	5^{ème} enfant Gratuité

LES PAIEMENTS A L'INSCRIPTION

NOUVEAUX INSCRITS	REINSCRIPTION
30€ de frais de dossier (non remboursable) 240 € au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. Sommes à régler en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier d'inscription.	240 € au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. POUR LES FAMILLES DEJA EN PRELEVEMENT EN 2023/2024, CETTE SOMME SERA PRELEVEE EN DEUX FOIS 120€ EN JUIN ET JUILLET Dans les autres cas, en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier

(* sauf en cas de déménagement impliquant pour l'enfant un changement d'établissement)

CONTRIBUTIONS FAMILIALES (les sommes indiquées sont entendues à l'année)

Ces tarifs, sauf mention contraire, comprennent : Cotisation à l'enseignement catholique, l'assurance élève, la contribution famille

CONTRIBUTION FAMILLE	Frais annexes*
1 143 €	<i>*fichiers d'activités, accès aux équipements sportifs, location des livres, frais postaux, fournitures informatiques, ...</i>
	70 €.

Contribution au FOND de SOLIDARITE* : nous souhaitons contribuer à ce fond à hauteur de : €

**Le fond de solidarité est un fond destiné à aider des familles qui font face à des difficultés financières et pouvoir accueillir leurs enfants*

CHOIX DU REGIME DE SCOLARITE et PERISCOLAIRE

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.

Je souhaite que mon enfant mange à la cantine : OUI NON.

▪ Si "OUI", choisir le forfait annuel correspondant :

le nombre de jour(s)	MONTANT ANNUEL
1 jour / S.	241 €
2 jours / S.	482 €
3 jours / S.	723 €
4 jours / S.	964 €

▪ GARDERIE / ETUDE (les prix sont à l'année)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

	MATERNELLE	PRIMAIRE	
	Gard. → 18h	Etude. → 17h30	Etu.+ Gard. → 18h
1 J. /S.	141 €	93,50 €	137,50 €
2 J. /S.	282 €	187 €	275 €
3 J. /S.	423 €	280,50 €	412,50 €
4 J. /S.	564 €	374 €	550 €
Occas.	5,90 €	4,05 €	5,60 €

Prix du repas occasionnel : 8,20 €

▪ Sélectionner les jours où il déjeunera à la cantine :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Une seule modification pourra être notifiée **PAR ECRIT** en cours d'année auprès du service comptabilité.
Aux adresses mails suivantes : compta2@stmarie-stvincent.fr

MODE DE REGLEMENT

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : selon un échéancier de 8 mois et débutant entre le 5 octobre et le 12 octobre. Pour accéder au paiement par prélèvement **il est obligatoire de dûment remplir le Mandat SEPA joint ET de fournir un RIB**

CB sur Ecoledirecte : si vous n'avez pas opté pour le Prélèvement Automatique, le montant indiqué dans la rubrique "NET A PAYER" de votre relevé de contribution est exigible dès son émission

Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL)

L'APEL, c'est **l'aide aux voyages**, l'organisation **d'événements festifs**, **votre interlocuteur** auprès de la Direction, **votre représentant auprès de l'administration de l'Education Nationale** (recours d'orientation, affectations), **votre voix** au sein de **l'Organisme de Gestion (OGEC)**...

Au-delà de cette adhésion demandée à toutes les familles, les parents qui le souhaitent pourront **s'engager plus activement** au sein du **comité APEL** de leur établissement.

Le coût de **l'adhésion (29€)** est **intégralement reversé** à l'Association.

En cas d'adhésion dans un autre établissement, ou de refus d'adhérer à l'APEL, vous pouvez cocher la case :

Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL et renonce aux aides que cette association peut proposer.

ENGAGEMENT :

Monsieur et/ou Madame certifie(nt) avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et s'engage(nt) à en acquitter le montant correspondant pour l'année scolaire 2024/2025 comme le stipule le contrat de scolarisation.

Fait à : _____ ; le : ____ / ____ / _____.

Signature(s) :

Payeur : _____

Payeur 2, : _____

(Le cas échéant)

Responsable légal : _____

(si différent des payeurs)